



## Règlements de la Municipalité de Saint-Arsène

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARSÈNE**

### RÈGLEMENT NUMÉRO 364

#### DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ARSÈNE

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux Transports accordera une subvention de 18 000,00 \$ pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal(PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène désire se prévaloir de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q. chapitre. T-14);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance de ce Conseil en date du 8 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Mario Lebel, qu'un règlement de ce Conseil, portant le N° 364 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de ce règlement;
2. La Municipalité de la Paroisse Saint-Arsène est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 50 000 \$ pour les fins de ce règlement et ce pour effectuer les dépenses suivantes :
  - Réfection de la rue Lebel (Asphalte et chaînes de rue) : 50 000,00 \$
3. Le coût net des travaux est estimé à : 50 000,00 \$;
4. Pour payer les sommes décrites au troisième alinéa de ce règlement, le Conseil s'approprie les sommes suivantes :

a)	la subvention du programme (PAARRM)	18 000,00 \$
b)	le budget immobilisation de voirie	20 000,00 \$
c)	subvention de taxe sur l'essence	12 000,00 \$
5. Le directeur général est autorisé à réclamer la subvention due pour l'amélioration du réseau routier municipal dès que les travaux seront terminés et acceptés par le Conseil municipal.
6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

AVIS DE MOTION, CE 8 JUIN 2015

ADOPTÉ, CE 13 JUILLET 2015

PUBLIÉ, CE 17 JUILLET 2015

*Claire L. Bérubé*  
CLAIRES BÉRUBÉ, MAIRE

*Daniel Levesque*  
DANIEL LEVESQUE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER